REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 15 mai 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT) et des autorités françaises du Département de Haute-Savoie, Annemasse Agglomération (AA), la Communauté des communes du Genevois (CCG) et le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A)

La collaboration transfrontalière autour de l'eau mise à l'honneur: une nouvelle convention pour la nappe du Genevois et le Foron bientôt renaturé

Le Canton de Genève, Annemasse Agglo, la Communauté de communes du Genevois (CCG) et le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) ont marqué ce jour une étape majeure dans la coopération transfrontalière en matière de gestion de l'eau. Deux réalisations illustrent cet engagement commun et renouvelé : la renaturation de l'embouchure du Foron à Gaillard et la signature de la nouvelle convention sur la nappe souterraine franco-suisse du Genevois, ressource stratégique pour l'approvisionnement en eau potable de la région.

Une coopération exemplaire autour de l'eau depuis plus de 145 ans

Depuis le premier accord international sur la pêche dans le Léman en 1880, Genève et ses voisins français ont su construire un dialogue transfrontalier pragmatique autour de la gestion de leurs ressources en eau. La nappe du Genevois, plus importante réserve souterraine d'eau potable du canton de Genève est exploitée à l'échelle transfrontalière grâce à ses 13 puits de captage répartis entre les deux territoires (10 dans le canton de Genève et 3 en Haute-Savoie). Elle participe à près de 20% de l'alimentation en eau potable des habitants de la région franco-genevoise.

Sa réalimentation repose sur deux mécanismes complémentaires : d'une part, les infiltrations naturelles, principalement en provenance de l'Arve, permettent à elles seules l'apport d'environ 8 millions de m³ d'eau par an entre la zone de la confluence du Foron et la Jonction. D'autre part, l'usine de Vessy assure un soutien artificiel aux apports naturels, en stockant temporairement les eaux de l'Arve pour les injecter dans la nappe afin que chaque territoire puisse disposer de l'eau dont sa population a besoin.

Cette ressource précieuse impose une vigilance constante quant à sa qualité. C'est pourquoi, les autorités développent ensemble des infrastructures et projets majeurs tels que le traitement des micropolluants à la station d'épuration de Villette, mené en partenariat entre Annemasse Agglo, les Services industriels de Genève (SIG) et le canton, ou encore la renaturation des cours d'eau, qui contribuent à la protection de la nappe en améliorant naturellement et notablement la qualité de l'eau.

En 1978, face à l'abaissement critique du niveau de la nappe du Genevois, un premier accord est signé afin d'en coordonner l'exploitation. Ce partenariat permet d'établir une gouvernance partagée, avec notamment la création de l'usine de réalimentation de Vessy. Renouvelée une première fois en 2008, la convention est à nouveau actualisée en 2025 afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui, notamment ceux liés au changement climatique, à la pression démographique et à l'équité de la participation financière. Ce nouvel accord consolide une vision commune : celle d'une gestion durable, solidaire et transparente de la ressource en eau.

Des nouveautés en 2025

La nouvelle convention organise les modalités de prélèvement, de suivi et de financement de la nappe du Genevois. En plus de l'établissement des dispositions administratives, juridiques, techniques et financières garantissant la pérennité et la bonne gestion de la nappe, des modifications importantes ont été apportées. D'une part, le système de franchise annuelle de prélèvement, jusque-là sans frais pour la partie française, est abandonné, et la méthode de calcul des contributions financières est désormais basée sur un modèle de pot commun. Les deux signataires contribuent de manière équitable, marquant ainsi un progrès significatif. En sus de ces deux avancées majeures, les volumes maximaux ont également été revus et sont désormais de 5 millions de m3 pour les utilisateurs français contre 12,5 millions de m3 pour le côté suisse. La convention, conclue pour 10 ans, est devenue effective le 1er janvier 2025.

Une confluence renaturée pour une rivière transfrontalière

Parallèlement à la signature de la convention, les partenaires célèbrent l'important projet de renaturation du Foron, affluent transfrontalier de l'Arve. Longtemps canalisé pour prévenir les crues, ce cours d'eau fait aujourd'hui l'objet d'un ambitieux programme de restauration de ses milieux naturels, entre le pont de Souville et sa confluence avec l'Arve. Ce projet est la 4e phase de travaux pour améliorer l'hydrologie et la qualité des eaux du Foron. La collaboration entre Genève et le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) autour de ce cours d'eau a par ailleurs fêté ses 20 ans l'an dernier, le premier contrat de rivière Foron ayant été signé en 2004. Pour cette phase du projet, la surface dédiée à la nature sera multipliée par cinq, pour atteindre 4 hectares. Ce nouvel espace favorisera le développement de la biodiversité, la libre circulation de la faune aquatique et terrestre, ainsi qu'une meilleure gestion des inondations. Une passerelle reliera les berges, permettant la continuité des itinéraires de promenade, comme un lien supplémentaire entre nos territoires. Un parc sera également aménagé côté français. Au total, près de 15'000 végétaux – arbres, arbustes, plantes aquatiques – seront plantés, compensant largement ceux qui ont dû être arrachés au début du chantier et recréant une forêt alluviale d'exception sur un linéaire de 750 mètres. Les aménagements complets seront finalisés en 2026.

Financement

Le montant de l'investissement s'élève à 4 460 000€ HT répartis pour moitié entre la France et la Suisse. Grâce au soutien indispensable des partenaires financiers du SM3A que sont l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de la Haute-Savoie le reste à charge pour le syndicat est de 20%.

Une vision partagée de la gestion durable de l'eau

Ces deux projets s'inscrivent dans une même logique : celle d'un territoire transfrontalier unifié

par sa géographie et ses enjeux hydrauliques, qui choisit de répondre, de part et d'autre de la frontière, aux défis environnementaux, sanitaires et climatiques actuels. Ils illustrent également l'efficacité d'un partenariat de proximité entre collectivités, services techniques et opérateurs publics, porté par une volonté commune de protéger les ressources naturelles et de garantir un cadre de vie de qualité à la population.

Consulter la Convention de la nappe souterraine franco-suisse du Genevois

Pour toute information complémentaire :

- *République et canton de Genève, sur la convention nappe du Genevois : Jacques Martelain, directeur général, Service de géologie, sols et déchets (GESDEC), Office cantonal de l'environnement, tél. +41 22 546 70 77.*
- *République et canton de Genève, sur la renaturation du Foron : Guillaume Pierrehumbert, directeur général, Office cantonal de l'eau, tél +41 22 388 55 30.*
- *Annemasse Agglo, sur la convention nappe du Genevois : Jean-Marc Borredon, directeur de la communication, jean-marc.borredon@annemasse-agglo.fr, +33 6 88 79 55 75.*
- *SM3A Contact presse: Amalia Carreira, tél +33 6 45 08 36 68.*
- *Communauté de communes du Genevois, sur la convention nappe du Genevois : Franck Perrin, Directeur Service des Eaux, tél. +33 6 71 38 31 22.*